

ACTION URGENTE

GRÈVE DE LA FAIM POUR PROTESTER CONTRE LA TORTURE EN DÉTENTION

Huit détenus de la minorité derviche Gonabadi en Iran ont entamé une grève de la faim le 27 mars pour protester contre la torture et les mauvais traitements qu'ils affirment subir. L'un d'entre eux, Abbas Dehghan, aurait été menacé de voir son épouse violée devant lui s'il n'« avouait » pas. Ces hommes ont besoin de soins médicaux pour les blessures subies au moment de leur arrestation le 19 février.

Abbas Dehghan, Javad Khamis Abadi, Kianoush Abbaszadeh, Ahmad Mousavi, Nour Ali Mousavi, Mehdi Eskandari, Amir Labbaf et Mir Sadegh ont entamé une grève de la faim le 27 mars pour protester contre le traitement qui leur est réservé en détention ; ils dénoncent notamment des actes de torture. Ils sont détenus au centre de Shapour, à Téhéran, géré par le Service des enquêtes de la police iranienne (Agahi), bien connu pour recourir à la torture afin d'extorquer des « aveux ». Les méthodes de torture décrites incluent les coups de pied et de poing, les coups de tuyaux en plastique, de câbles ou de fouets, le fait d'être ligotés de manière prolongée et diverses formes de suspension, notamment la méthode du « kebab au poulet », qui consiste à suspendre la personne à un poteau, les bras pliés vers l'arrière et attachés aux chevilles, et à la fouetter.

Ces hommes ont été arrêtés le 19 février 2018 pour avoir participé à une manifestation qui a dégénéré, lorsque les forces de sécurité ont asséné des coups et recouru à des armes à feu, à des canons à eau et à des gaz lacrymogènes pour disperser la foule, procédant à plus de 300 arrestations. Les manifestants arrêtés ont été initialement conduits à la prison de Fashafouyeh, près de Téhéran, puis transférés au centre de détention de Shapour pour être interrogés. Dans certains cas, les familles n'ont pas été informées du lieu où ils se trouvaient pendant plusieurs semaines. Selon les autorités, les détenus ne sont pas autorisés à consulter leurs avocats tant que les interrogatoires ne sont pas terminés. Selon les informations reçues par Amnesty International, Abbas Dehghan subit des pressions dans le but de le faire « avouer » qu'il a tué un membre des *bassidjis* (miliciens volontaires) habillé en civil, en fonçant délibérément sur lui en voiture lors des affrontements en marge de la manifestation du 19 février. Cette accusation est niée par les membres de la communauté derviche, qui assurent que cet homme a été abattu par des policiers qui l'ont pris à tort pour un manifestant. Sur des images publiées par les médias officiels, on peut voir un milicien mort qui présente des impacts de balles sur le corps. Selon les informations reçues par Amnesty International, Abbas Dehghan a été menacé, s'il ne passait pas aux « aveux », de voir sa femme arrêtée et violée devant lui.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en persan ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités iraniennes de libérer Abbas Dehghan, Javad Khamis Abadi, Kianoush Abbaszadeh, Ahmad Mousavi, Nour Ali Mousavi, Mehdi Eskandari, Amir Labbaf et Mir Sadegh immédiatement et sans condition, s'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits à la liberté d'association et de réunion ;
- demandez-leur de veiller à ce que, pendant leur détention, ils puissent consulter leurs avocats, bénéficier des soins médicaux dont ils ont besoin et soient protégés contre la torture et toute forme de mauvais traitements ;
- engagez-les à mener dans les meilleurs délais une enquête impartiale, indépendante et efficace sur les allégations de torture et de mauvais traitements dans les centres de détention gérés par le service des enquêtes de la police iranienne (Agahi) et à permettre aux observateurs internationaux de mener des visites d'inspection ;
- demandez-leur de mener une enquête indépendante et efficace sur les informations faisant état d'un recours excessif à la force par les forces de sécurité pour disperser la manifestation organisée par les derviches Gonabadi, et d'amener les personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle à rendre des comptes dans le cadre de procès équitables.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 MAI 2018 À :

Haut Conseil des droits humains

Mohammad Javad Larijani

Esfaniar Boulevard, Niayesh Intersection

Vali Asr Avenue, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Chef de l'Agahi

Mohammad Reza Moghimi

Vahdat Eslami Street, Molavi Street

Molavi Square, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Mr. / Monsieur,*

Copies à : Président

Hassan Rouhani

Pasteur Street, Pasteur Square

Tehran, Iran

Twitter: @HassanRouhan

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

GRÈVE DE LA FAIM POUR PROTESTER CONTRE LA TORTURE EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans la soirée du 19 février, plusieurs centaines de derviches de la confrérie Gonabadi, hommes et femmes, se sont rassemblés devant la résidence de leur chef spirituel Noor Ali Tabandeh, dans un quartier de Téhéran, Golestan Haftom, pour protester contre le durcissement de la répression qui vise leur communauté et empêcher l'éventuelle arrestation de leur guide. Les personnes présentes à cette manifestation ont signalé que des policiers et des *bassidjis* en civil ont recouru à la force, les frappant à coups de matraques, de câbles électriques et d'objets pointus, et utilisant gaz lacrymogènes, canons à eau et balles réelles pour disperser la foule. Plus de 300 personnes, dont au moins 60 femmes, ont été arrêtées. D'après les personnes présentes, les forces de sécurité ont fait une descente dans un immeuble voisin de cinq étages, dans lequel les manifestants s'étaient réfugiés, ont tiré des gaz lacrymogènes dans l'escalier du bâtiment, ont formé un « tunnel » de matraques et asséné des coups aux manifestants sur le dos, le crâne et le visage, en les traînant violemment dans les escaliers et en les faisant monter dans des fourgons de police. Sur les photos et les vidéos, on peut voir que des manifestants présentent des lacérations et autres blessures au visage et sur le corps, et ont la tête et d'autres parties du corps bandés.

À la connaissance d'Amnesty International, environ 170 personnes arrêtées, dont beaucoup avaient perdu connaissance, ont été transférées des lieux où les faits se sont déroulés jusqu'à l'hôpital pour recevoir des soins d'urgence. Dans les jours qui ont suivi, certaines ont été libérées tandis que d'autres ont été conduites à la prison de Fashafouyeh, près de Téhéran, lors même que leur traitement n'était pas terminé. Dans les jours qui ont suivi, certains détenus ont été transférés à l'isolement, à la prison d'Evin ou au centre de détention de Shapour, pour être interrogés. Les craintes sont vives qu'ils ne subissent des actes de torture et des mauvais traitements – privation de soins médicaux pour leurs blessures et pressions visant à les faire « avouer » notamment. Le 15 mars, le procureur général de Téhéran a déclaré que 20 actes d'inculpation ont été émis jusqu'à présent contre des derviches Gonabadi pour des motifs liés à la sécurité nationale, et ce nombre pourrait augmenter jusqu'à 100. Il s'agit notamment d'accusations liées à la sécurité nationale.

Le 4 mars, la police a informé la famille de l'un des détenus, Mohammad Raji, qu'il était mort des suites de blessures causées par des coups répétés à la tête. On ignore encore les circonstances précises de son décès, y compris le lieu et le moment exacts, ainsi que les détails concernant la cause de sa mort. Les autorités ont seulement déclaré qu'il avait été mortellement blessé au cours des affrontements et qu'il était mort soit lors de son transfert à l'hôpital, soit après son admission à l'hôpital. La famille de Mohammad Raji a souligné qu'il était blessé, mais vivant, au moment de son arrestation, le 19 février. Elle s'est déclarée indignée de ne pas avoir été informée de ce qui lui était arrivé et de l'endroit où il se trouvait pendant les deux semaines qui ont suivi son arrestation et choquée par le refus des autorités de clarifier la chronologie des événements qui ont conduit à sa mort. Outre le milicien *bassidji*, trois policiers, Reza Emami, Mohammad Ali Bayrami et Reza Moradi Alamdar, ont perdu la vie le 19 février, après avoir été renversés par un bus. Le 19 mars, un derviche, Mohammad Salas, a été tenu pour responsable de cet accident mortel et condamné à mort pour homicide volontaire. Il avait nié l'accusation lors de son procès et fait valoir que son acte n'était pas délibéré. Pour sa défense, il a assuré que l'accident était dû à ses problèmes de vue, à l'effet de désorientation dû à ses blessures – fracture du crâne et bras cassé entre autres – et à son élan de panique pour fuir le secteur et éviter de se faire à nouveau frapper. Avant son procès, le 20 février, la Radio-Télévision de la République islamique d'Iran (IRIB) a diffusé les « aveux » de Mohammad Salas, filmés alors qu'il se trouvait sur un lit d'hôpital, grièvement blessé. Cela bafoue la présomption d'innocence et soulève des préoccupations sur le fait que sa déclaration a pu être obtenue dans un cadre coercitif.

Les derviches Gonabadi d'Iran se considèrent comme des musulmans chiites. Toutefois, du fait de leurs croyances et pratiques soufies, les autorités les soumettent constamment à la discrimination, au harcèlement, aux arrestations et détentions arbitraires, et dégradent leurs lieux de culte. Le 6 mars 2018, le chef spirituel des derviches Gonabadi, Noor Ali Tabandeh, a révélé dans un message vidéo que les autorités l'empêchaient de sortir de chez lui. Il n'a pas fourni d'autres informations sur sa situation.

Noms : Abbas Dehghan, Javad Khamis Abadi, Kianoush Abbaszadeh, Ahmad Mousavi, Nour Ali Mousavi, Mehdi Eskandari, Amir Labbaf et Mir Sadegh (Hommes)

AU 67/18, MDE 13/8150/2018, 29 mars 2018

